

Adopter une pondération inspirée des meilleures pratiques publiques

Les sociétés de transport, les municipalités et le gouvernement fédéral utilisent des modèles plus équilibrés où la qualité occupe une place importante, clairement définie et réellement déterminante. Ces modèles améliorent la performance, la prévisibilité et la transparence.

Propositions :

- Grilles uniformisées et pondérations cohérentes, par exemple 60 % Qualité/40 % Prix, adaptées au risque, à la complexité et à la nature du mandat. Cette approche permet d'évaluer réellement la capacité des soumissionnaires à fournir les services attendus.

Mécanisme complet contre les offres “hors marché”

Pour assurer une concurrence saine, il est essentiel d'encadrer les offres anormalement basses ou élevées.

- Analyse obligatoire pour toute offre à $\pm 20\%$ de la moyenne (seuil d'alerte);
- Justification détaillée exigée et traçabilité complète des décisions;
- Pénalités contractuelles en cas de non-performance (qualité ou délais);
- Exclusion temporaire de 6 à 24 mois pour les fournisseurs non performants (échecs répétés, ruptures de livraison, sanctions cumulées).

Ce mécanisme protège l'État contre la sous-enchère opportuniste et contre les offres disproportionnées qui faussent les évaluations.

Intégrer la performance passée dans la pondération

La performance historique d'un fournisseur est un indicateur fiable de la capacité à livrer. Nous recommandons d'inclure des KPI tels que :

- Respect des échéanciers;
- Qualité des livrables;
- Satisfaction client;
- Stabilité des équipes;
- Taux de roulement.

Cela récompense les fournisseurs fiables et pénalise ceux qui accumulent des problèmes de livraison.

Respect et application rigoureuse de la LCOP

L'article 21 de la LCOP prévoit déjà l'analyse des soumissions anormalement basses. Nous recommandons :

- D'en systématiser l'application;
- D'étendre ce mécanisme aux offres anormalement élevées, qui faussent également la concurrence et la moyenne de prix;
- De documenter systématiquement les décisions pour assurer la transparence.

Bénéfices attendus

- Décisions d'adjudication plus équilibrées et cohérentes;
- Contrôle accru des risques liés à la sous/surenchère;
- Amélioration de la performance globale des mandats publics;
- Meilleure utilisation des fonds publics;
- Confiance renforcée dans les processus d'approvisionnement.